



Des défis de toutes sortes

Lancement de l'année de l'ASIP
7 janvier 2008

Colette Nova, USS

Modifications de lois et d'ordonnances dès 2008

- Mise en œuvre de la 5^e révision de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI)
 - Coûts plus élevés pour les rentes d'invalidité (suppression des rentes complémentaires, du supplément de carrière)
 - Moins de nouvelles rentes d'invalidité (?)
- Révision des dispositions de l'OPP2 en matière de placement

Autres modifications de lois

- Taux de conversion LPP
- Réforme structurelle
 - Nouvelle réglementation de la surveillance / haute surveillance
 - Structures de direction des institutions de prévoyance
 - «Loyauté dans la gestion de la fortune»
 - Salariés plus âgés / âge de la retraite flexible
- Financement des institutions de prévoyance de droit public

Conséquences d'autres modifications de lois

- 11^e révision de l'AVS
- Révision de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA)

Défis à long terme

- Efficacité suffisante face à des marchés de capitaux difficiles et volatils
- Assurés, pensionnés, employeurs
- Pouvoirs publics (surveillance, tribunaux...)
- Médias
- Frais administratifs
- etc.

Trop de défis à relever ?

- Nous sommes confrontés à de nombreux défis
- Il ne sert toutefois à rien de gémir
- Notre société est désormais d'une grande complexité
- La prévoyance professionnelle a une importance économique et sociale considérable – elle est donc particulièrement sollicitée
- Rêver d'une simplification radicale est illusoire...

Que faut-il pour relever ces défis ?

- Bien maîtriser les affaires courantes
- Etre prêts à procéder de notre propre initiative à des améliorations constantes
- Capacité d'adaptation
- Capacité de communication
- Créativité

Jusqu'à présent, les caisses de pensions ont réussi à relever les défis qui se posaient !

Un élément non négligeable: les attentes des syndicats

- Positionnement clair en faveur d'une prévoyance autonome, basée sur le partenariat social
 - Position claire: être indépendant au lieu d'être le bras droit des assurances-vie!
 - Prévoyance autonome: ce qui compte avant tout pour les assurés, ce sont des prestations de prévoyance à un prix avantageux – et non pas la garantie du profit!
 - Le plus important, c'est le partenariat social – et non pas les intérêts du management et des actionnaires des assurances!